Message d’intérêt public

Le ministère de la Santé souhaite recevoir des commentaires sur les modifications proposées à la *Loi sur la pharmacie* du Nunavut

Date de début : 5 septembre 2024
Date de fin : 20 septembre 2024
Dans l’ensemble du Nunavut 60 s

Le ministère de la Santé souhaite obtenir des commentaires du public sur les modifications proposées à la *Loi sur la pharmacie du Nunavut*. Le ministère mène des consultations auprès des professionnels en pharmacie, des professionnels de la santé et des parties prenantes depuis mai 2024 dans le but d’orienter les modifications législatives proposées.

La *Loi sur la pharmacie du Nunavut* est la loi guidant la pratique de la pharmacie au Nunavut. Elle a été adoptée en 1988, avant que le Nunavut devienne un territoire, dans le but de garantir des normes élevées en soins pharmaceutiques. Cependant, les changements dans les connaissances médicales, la technologie et l’intégration des soins de santé ont entraîné la nécessité de mettre à jour la *Loi* pour l’arrimer aux pratiques et aux normes modernes.

Un document résumant les discussions et contenant de plus amples renseignements sur les modifications proposées et leurs effets positifs sur les soins prodigués aux Nunavummiut se trouve sur le site Web du gouvernement du Nunavut.

Les commentaires et suggestions peuvent être envoyés par courriel à l’adresse nu.pharmacyact@gov.nu.ca, par télécopieur au 867-982-3256 ou par la poste à :

À L’ATTENTION DE : Loi sur les professions de la pharmacie
Ministère de la Santé
C.P. 390, Kugluktuk (Nunavut) X0B 0E0

La date limite pour soumettre tout commentaire est le 20 septembre 2024.

###

Relations avec les médias :

Pierre Essoh
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867-975-5712
pessoh@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications